



Obligation de faire intervenir la commission de sécurité

Par **grenouille**, le **03/11/2011 à 12:23**

Bonjour, y a t'il une obligation de faire intervenir la "commission de sécurité" lorsque une affaire est fermée pendant 8 mois et reprise par un nouveau gérant ? Le propriétaire du fonds de commerce hôtel-restaurant doit-il informer le nouveau gérant de ses obligations de visites annuelles de conformité ?

Par **grenouille**, le **14/12/2011 à 08:24**

merci pour votre réponse GABI45 je n'avais pas été informée que vous m'avaiez répondu!!! je regarde cela et vous tiens au courant. merci